



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aix-en-Provence, le 16 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PHILIPPE BAPTISTE SIGNE À AIX-EN-PROVENCE LES
CONTRATS D'OBJECTIFS, DE MOYENS ET DE
PERFORMANCE (COMP) DES QUATRE UNIVERSITÉS DE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : L'ACTE II DE LA
NOUVELLE AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS**

Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, a signé ce jeudi 16 juillet à Aix-en-Provence, aux côtés des présidents d'Aix-Marseille Université, d'Avignon Université, de l'Université Côte d'Azur et de l'Université de Toulon, du recteur de région académique, du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et de l'ensemble des partenaires du territoire, les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) des quatre universités de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Après la Nouvelle-Aquitaine le 7 juillet, c'est l'acte II d'une réforme désormais engagée partout en France.

Vingt ans après la loi qui a rendu les universités autonomes, une nouvelle étape s'ouvre. Avec les COMP, l'État s'engage, pour cinq ans, sur la trajectoire complète de chaque université — formation, recherche, innovation, vie étudiante, patrimoine, modèle économique. En retour, chaque établissement définit son cap, assume ses choix et s'engage sur des résultats. Il s'agit d'un véritable changement de culture.

Région expérimentatrice avec la Nouvelle-Aquitaine depuis 2025, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur a imprimé sa marque à l'exercice : des contrats concis et lisibles, une trajectoire clairement posée pour la durée du contrat, un nombre resserré d'indicateurs de suivi et une réflexion assumée sur la soutenabilité du modèle de développement de chaque établissement. Quatre universités, quatre stratégies : il n'y a pas deux contrats identiques.

Ce changement de culture s'appuie sur des moyens : plus de 13,3 M€ alloués dès 2026 aux universités de la région académique, avec un engagement de l'État sur toute la durée des contrats.

Conformément à la circulaire ministérielle du 11 août 2025 relative au renforcement de la déconcentration en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, c'est la région académique, autour du recteur et du recteur délégué à l'ESRI, qui a assuré le pilotage de toute la démarche, au plus près des établissements et de leurs partenaires. Une orientation confortée par les Assises du financement des universités, dont le rapport

remis le 24 juin par Jérôme Fournel et Gilles Roussel appelle à faire de la contractualisation un levier de confiance, de prévisibilité et d'accompagnement. La déconcentration n'est pas un désengagement de l'État : c'est un État plus proche et plus stratégique.

C'est aussi tout le territoire qui s'engage. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrit dans les COMP son accompagnement des projets de développement des universités ; les Crous d'Aix-Marseille-Avignon et de Nice-Toulon y consolident leurs partenariats au service de la réussite, de l'épanouissement et de l'insertion des étudiants ; les organismes nationaux de recherche — CNRS, Inserm, Inria, INRAE, IRD, Ifremer — et les membres d'Amidex apportent leur soutien à ces contrats dans la durée. Cette dynamique collective s'appuie sur l'instance régionale de concertation de l'ESRI, coprésidée par la région académique et le conseil régional, dont la réunion précédait la cérémonie de signature.

La dynamique se poursuit : dès la fin de l'année 2026, l'École Centrale Méditerranée et Sciences Po Aix signeront à leur tour leur COMP, tandis que s'ouvre pour le rectorat la phase de suivi des contrats des quatre universités.

« Après Bordeaux, Aix-en-Provence : en dix jours, les deux régions pionnières ont montré que la nouvelle autonomie des universités n'est pas une promesse, c'est une méthode. L'État s'engage sur les moyens, les universités s'engagent sur des résultats, et les territoires s'engagent à leurs côtés. La généralisation est en marche : demain, chaque université de France disposera de son contrat », déclare Philippe Baptiste.

Contact presse

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace
01 55 55 82 00
presse-mesr@recherche.gouv.fr